

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le mercredi 6 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle municipale située au 10, rue Louis-Charles-Panet, Sainte-Mélanie, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure pour le bâtiment accessoire annexé au garage (abri auto et abri à bois) en cour arrière déposée par madame Sonia Perreault et monsieur Sylvain Miron.

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

La demande de dérogation mineure numéro 2022-00153, vise l'immeuble sis au 60, rue Denis dans la zone R-46 (dominante résidentielle) et portant le numéro de lot 5 611 586 du cadastre du Québec et portant le numéro de matricule 0509-15-2840 de la Municipalité de Sainte-Mélanie.

NATURE DE LA DEMANDE

Comme le stipule la grille des usages et des normes dans la zone R-46 du règlement de zonage numéro 228-92, la marge arrière concernant le bâtiment accessoire annexé au garage (abri auto et abri à bois) en cour arrière ne respecte pas la marge arrière de 2 mètres. Donc, la dérogation mineure consiste à régulariser l'implantation du bâtiment accessoire annexé au garage (abri auto et abri à bois) à 1.2 mètre et rendre cette mesure conforme comme marge arrière entre le bâtiment accessoire annexé au garage (abri auto et abri à bois) et la ligne de terrain arrière, une différence de 0.8 mètre pour un usage autorisé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à la date mentionnée ci-haut relativement à cette demande de dérogation mineure.

DONNÉ à Sainte-Mélanie, ce 17^e jour du mois de juin de l'an deux mille-vingt-deux.



Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 17 juin entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juin 2022.



**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier**